



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
12 janvier 2026
Français
Original : anglais

Seizième session

Genève

20-23 octobre 2025

Le Consensus de Genève pour un ordre économique juste et durable : Déclaration politique

Nous, États membres de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), réunis à Genève (Suisse) du 20 au 23 octobre 2025 pour la seizième session de la Conférence, convenons de la déclaration suivante.

1. Nous adoptons par consensus le document final de la Conférence. Dans ce document, nous présentons nos objectifs prioritaires communs dans les domaines du commerce et du développement, renouvelons le mandat de la CNUCED et donnons à celle-ci des orientations sur les travaux qu'elle mènera ces quatre prochaines années dans ses trois domaines d'action, qui sont la formation de consensus, la recherche et l'analyse, et l'assistance technique, sur des questions touchant la finance, la science et la technologie, l'investissement et le développement durable.
2. Nous nous félicitons que la CNUCED contribue à l'édification d'un système commercial international fondé sur des règles, équitable et inclusif, et à l'établissement scientifique de données économiques probantes. Nous nous félicitons également que la CNUCED soit le cadre d'un dialogue mondial sur les questions relatives au commerce et au développement et aide à la réalisation des objectifs de développement durable.
3. Nous sommes heureux de nous réunir dans la Salle des Assemblées du Palais des Nations à Genève, là même où la CNUCED a été créée en 1964. Cela nous rappelle avec force l'attachement de longue date de nos pays à la coopération multilatérale pour le développement. Depuis la création de la CNUCED, il y a soixante et un ans, nos pays travaillent de concert à réduire les écarts de développement qui les séparent, en encourageant le commerce, l'investissement et la coopération économique.
4. Rétrospectivement, nous constatons que nous sommes parvenus à mettre en œuvre des politiques de développement qui ont porté leurs fruits à plusieurs égards. Cependant, nous sommes conscients que notre objectif commun de bâtir un monde où la prospérité, le développement social et le bien-être sont partagés équitablement entre les pays et entre les peuples n'est pas encore atteint, et que nous devons donc redoubler de volonté et de solidarité afin que personne ne soit laissé de côté.
5. Nous sommes heureux de la richesse des échanges que nous avons eus pendant la seizième session de la Conférence, dont le thème était « Décider de l'avenir : Opérer une transformation économique qui contribue à un développement équitable, inclusif et durable ». Pendant cette session, nous sommes convenus que l'ordre économique mondial était soumis à des chocs et des crises de grande ampleur et entraînait dans une phase transitoire, faite à la fois d'incertitude et d'instabilité, et de perspectives et de promesses. Pour préparer l'avenir dans ce contexte difficile et cet environnement changeant, nous adoptons un nouveau consensus pour un ordre économique juste et durable, par lequel nous réaffirmons les valeurs fondamentales auxquelles nous croyons et nous engageons à mener les réformes qui s'imposent.



6. Notre première valeur commune est que chaque être humain doit pouvoir vivre dans la dignité et sortir de la pauvreté. Si cet objectif fondamental peut être atteint par de nombreuses voies, nous pensons que le développement économique reste l'une des meilleures façon d'y parvenir.

7. Nous sommes convaincus que tout développement économique doit être mené dans le respect des limites naturelles de la planète. Notre devoir envers les générations futures est de mettre en œuvre des politiques qui préservent l'environnement. En conséquence, nous demandons aux États de veiller à l'application effective des dispositions réglementaires, de créer des conditions favorables au déploiement d'initiatives privées et de coopérer entre eux de manière à soutenir l'innovation, la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement.

8. Nous réaffirmons notre conviction que les courants d'échanges et d'investissements entre les pays sont de puissants facteurs de développement économique et de prospérité, à condition qu'ils s'inscrivent dans un cadre bien défini et respecté. C'est pourquoi un système commercial multilatéral fondé sur des règles, juste, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable, est plus indispensable que jamais.

9. Nous savons que des relations pacifiques et amicales ne peuvent exister entre les pays qu'à la condition que les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires soient créées. Nous savons également que la paix ne pourra être établie qu'à la condition que les pays coopèrent entre eux à l'intérieur du système multilatéral. En conséquence, nous invitons instamment à renforcer le système multilatéral et à placer en son centre l'Organisation des Nations Unies. Alors qu'il reste nécessaire de redoubler d'efforts pour appliquer les instruments adoptés au niveau mondial, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous exprimons notre volonté d'œuvrer ensemble pour réformer le multilatéralisme et le rendre capable de relever les défis présents et futurs.

10. Nous comptons sur la CNUCED, forte des connaissances et des compétences qu'elle a acquises au cours de ses soixante et une années d'existence, pour aider nos pays, en coordination avec d'autres organisations internationales, à faire de notre projet commun d'un ordre économique juste et durable pour une nouvelle ère, une réalité.
